

REVISION DES LISTES ELECTORALES : n° 702

En exécution d'une circulaire préfectorale, Le Maire invite l'assemblée à désigner un délégué du Conseil Municipal appelé à faire partie de la Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales pour 1975.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, désigne comme délégué :

- M^{lle} THIEBAUT Marie-Thérèse, Conseiller Municipal.